

**REDEVANCE SUR LE NETTOYAGE DE LA VOIE
PUBLIQUE, L'ENLEVEMENT DES VERSAGES SAUVAGES
ET L'ENLEVEMENT DES SACS NON REGLEMENTAIRES –
EXERCICES 2022 à 2025**

La Bourgmestre de la Commune de LIBRAMONT-CHEVIGNY, porte à la connaissance du public que le règlement concernant la redevance sur le nettoyage de la voie publique, l'enlèvement des versages sauvages et l'enlèvement des sacs non réglementaires – exercices 2022 à 2025 a été approuvé par le Conseil communal en séance du 16 novembre 2021 et par la Députation permanente sous n° SPWIAS/050100/boret_mar/2021-020307 le 20 décembre 2021.

Le texte du règlement peut être consulté à la maison communale à Libramont-Chevigny.

A Libramont-Chevigny, le 24 décembre 2021.

Le Directeur général, f.f.,



J. RATY.



La Bourgmestre,



L. CRUCIFIX.